

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 09 JUIN 2023 A 19 HEURES

Président de la séance : M. Frédéric LAFITTE, Maire en exercice.

Présents : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, SOURROUILLE Christophe, LABIDALLE Martine, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, CUZACQ Karine, BUSTON Serge et JUZAN Marc.

Procuration : DUVIGNAU Carole a donné procuration à LAFITTE Frédéric et DAVERAT Xavier a donné procuration à Marc JUZAN.

Excusés : LACOUTURE Jean-Luc, BUICHE Stéphane,

Absent : néant

Secrétaire de séance : GARDESSE Corinne

BACHÉ Magali arrive en cours de séance.

1. Elections sénatoriales (désignation des délégués) :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été réuni ce jour à dix-neuf heures suite à un arrêté préfectoral demandant à tous les Conseils Municipaux du département d'élire leurs délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article R133 du Code Electoral, le bureau a été constitué du Président Frédéric LAFITTE, deux membres les plus âgées Marc JUZAN et Serge BUSTON, deux membres les plus jeunes Céline CASTAGNET et Karine CUZACQ.

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire : Céline CASTAGNET

Monsieur le président a donné lecture :

- 1°) des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs,
- 2°) de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils municipaux.

ELECTION DES DELEGUES

1^{er} Tour de scrutin

Le président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de trois délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à dix-neuf heures trente. Il a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....: 12
- A détruire : bulletins blancs et nuls.....: 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....:12
- Majorité absolue..... : 7

ONT OBTENU :

M. JUZAN Marc :	12 voix
M.BUSTON serge :	12 voix
Mme DAGUERRE Chantal :	12 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M. JUZAN Marc

Né le : 27/03/1953 à Lesperon (Landes)

Qui a déclaré accepter le mandat,

Adresse : 120 avenue Laouzet 40500 AURICE

M.BUSTON Serge

Née le : 21/06/1957 à Mont-de-Marsan (Landes)

Qui a déclaré accepter le mandat,

Adresse : 140 route de Haut-Mauco 40500 AURICE

Mme DAGUERRE Chantal

Né le 17/01/1959 à Saint-Sever (Landes)

Qui a déclaré accepter le mandat,

Adresse : 3395 route de Lagastet 40500 AURICE

ELECTION DES SUPPLEANTS

1^{er} tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages à l'élection de trois suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à dix-neuf heures quarante-cinq minutes. Il a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... : 12
- A détruire : bulletins blancs et nuls..... : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés..... : 12
- Majorité absolue..... : 7

ONT OBTENU :

M. Thierry DUVIGNAU :	12 voix
M. SOURROUILLE Christophe :	12 voix
Mme LABIDALLE Martine :	12 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

M. Thierry DUVIGNAU

Né le 18/05/1966 à Saint-Sever (Landes)

Qui a déclaré accepter le mandat,

Adresse : 135 chemin du Petit Escoubes 40500 AURICE

M. SOURROUILLE Christophe

Né le 12/09/1966 à Mont-de-Marsan (Landes)

Qui a déclaré accepter le mandat,

Adresse : 845 route de Le Leuy 40500 AURICE

Mme LABIDALLE Martine

Née le 26/10/1966 à Mont-de-Marsan (Landes)

Qui a déclaré accepter le mandat,

Adresse : 79 route de Saint-Sever 40500 AURICE

2. Délibération relative aux remboursements de sinistres d'assurances

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, régulièrement, la collectivité est amenée à encaisser des remboursements de sinistres de son assurance.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de procéder à ces encaissements quels qu'en soit le montant pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise le Maire ou en son absence l'adjoint autorisé à signer les bordereaux de titres et de mandats, à encaisser les remboursements de sinistres par l'émission d'un titre de recettes.
- dit que cette autorisation s'applique à la durée du mandat.

3. Questions diverses

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a été sollicité par le centre de Loisirs sans hébergement d'Hagetmau afin que la Commune accueille un groupe d'adolescents du 11 au 13 juillet 2023. Le groupe bivouaquerait à proximité du terrain de pétanque et il utiliserait les douches et la salle annexe pour les repas et les petits déjeuners.

Il demande l'avis du Conseil Municipal sur ce point. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'accueil de ce groupe.

Monsieur le Maire explique que l'accompagnement du CAUE pour le projet d'aménagement Ces s'élèvera à 1 700 €. Une délibération sera proposée ultérieurement.

Monsieur le Maire a été contacté par Mme Aurélie Peres qui remplacera la directrice de l'école à la rentrée 2023. Mme Peres, actuellement sur l'école de Villeneuve de Marsan participera au dernier Conseil d'Ecole de l'année. Elle souhaite rencontrer Monsieur le Maire et Christophe Sourrouille, Maire-adjoint délégué aux affaires scolaires, pour se présenter.

Monsieur le Maire rappelle que la commission urbanisme s'est tenue le mardi 30 mai 2023. Plusieurs sujets ont été évoqués dont les emplacements réservés, les espaces boisés classés, les trames vertes et bleues.

Le conseil municipal devra prochainement évoquer les inventaires patrimoniaux et les potentiels changements de destination des bâtiments.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Corinne Gardesse afin d'évoquer la dernière rencontre avec les associations. Mme Corinne Gardesse les a notamment réunis afin de savoir si elles souhaitaient reconduire le forum. Après avis favorable, la date du dimanche 03 septembre a été arrêtée. Le forum se tiendra à la salle des sports et un repas sera proposé. Une réunion préparatoire aura lieu la deuxième quinzaine d'août. Un flyer devra être préparé par la municipalité.

Monsieur le Maire explique que le Comité des Fêtes n'était pas disponible pour enlever « le may » le samedi 10 juin. La date du samedi 17 juin leur sera proposé.

Monsieur le Maire rappelle que les obsèques de M. Jean Cazaubon, dirigeant de la société Plum'Export, se dérouleront le mardi 13 juin à 10h00.

Monsieur le Maire recueille l'avis du Conseil Municipal sur le geste à accomplir auprès de la famille, cette dernière ayant longtemps habité la commune. De plus, Jean a également été président du Comité des Fêtes d'Aurice.

L'information sera communiquée aux actuels présidents du Comité des Fêtes et la Commune adressera une carte de condoléances à ses enfants.

Monsieur Marc Juzan demande s'il est possible de couper l'herbe en bordure de route départementale n°404, au niveau de la sortie du lotissement de Ces car la visibilité est mauvaise.

Monsieur Marc Juzan demande des nouvelles de l'étang de Guillon, accidentellement pollué le 29 avril dernier. Monsieur le Maire a récemment échangé avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), par téléphone. Il n'y a pas d'avancée sur cette affaire pour l'instant.

Monsieur Marc Juzan demande si la Commune d'Aurice a été représentée au Carrefour landais des Collectivités (CALAC) qui s'est déroulé le 08 juin 2023 à Soustons. Monsieur le Maire explique s'y être rendu en 2022 et ne pas y avoir trouvé un grand intérêt, d'où son absence à l'édition 2023. Il fera part aux élus de l'invitation au prochain CALAC.

Monsieur Serge Buston évoque le problème d'évacuations des eaux de pluie au lotissement de Ces (en face de chez Guillermin). Monsieur le Maire pensait que cette problématique était résolue mais il semblerait que lors de fortes pluies, la position de l'accès (dans l'axe de la pente) favorise l'entrée d'eau sur le terrain.

Madame Corinne Gardesse demande si l'évacuation des eaux de pluie s'est améliorée à l'école avec la réalisation d'une noue. Monsieur le Maire répond qu'il y a du mieux mais sans certitude que cet aménagement suffise. Il convient toutefois de se laisser le temps de l'observation avant d'engager des frais sur la modification du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Le problème de l'éclairage des marches devant la salle annexe se pose à nouveau, d'autant que lors du dernier loto l'éclairage public n'a pas été mis en marche forcée.

Monsieur le Maire peine à mobiliser l'entreprise SERTELEC pour effectuer ces travaux hors marché. En attendant, des lampes solaires de jardin pourraient être mises en place.

Madame Magali Baché demande s'il est possible de créer un sens de circulation au lotissement Laouilhé car depuis la création de la rue Birade la circulation s'est accrue.

La séance prend fin à 20h37.